



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION****RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Courriel : Adam.Cheung@forces.gc.ca

Title/Titre batterie non rechargeable	Solicitation No – N° de l'invitation W6399-22KH22/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation 19 novembre 2021	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Attn: Adam Cheung Department of National Defence 101 Colonel By Dr, Ottawa, Ontario K1A 0K2 E-mail: Adam.Cheung@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 613-945-2730	FAX No – N° de fax N/A - N/A
Destination See Herein / Voir ci-après	

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqués(s).

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes – L'invitation prend fin
At – à : 19 novembre 2021 @ 14h00
On - le : November 19, 2021 @ 14:00hr

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 ÉNONCÉ DES EXIGENCES	3
1.2 COMPTES RENDUS.....	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 RENSEIGNEMENTS – DEMANDE DE SOUMISSIONS	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS À JOINDRE À LA SOUMISSION.....	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2 ÉNONCÉ DES EXIGENCES	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 MODALITÉS DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	13
6.8 ATTESTATIONS.....	14
6.9 LOIS APPLICABLES	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	14
6.12 EXIGENCES EN MATIÈRE D'EMBALLAGE	14
6.13 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	15
6.14 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	15
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES EXIGENCES	1
ANNEXE B – BARÈME DE PRIX	1
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	1
PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 5 - DEMANDE DE SOUMISSIONS	1

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des exigences

Le besoin est précisé à l'annexe A, Énoncé des besoins.

1.2 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut se faire par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP OMC), de l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre échange entre le Canada et le Pérou (ALECP), de l'Accord de libre échange Canada Colombie et de l'Accord de libre échange Canada Panama (ALECP), l'Accord de libre échange entre le Canada Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre échange Canada Corée) (ALECC) et l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.»

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les directives, clauses et conditions désignées dans l'appel d'offres par un numéro, une date et un titre figurent dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante avec les modifications suivantes :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20(2), Autres renseignements, est supprimée dans sa totalité.
- c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.

- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.

- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées ou par connexion postal – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Produit équivalent

- 1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles précisés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle ou le numéro de pièce du produit équivalent;
- 2) Les produits de remplacement en matière de forme, d'ajustage, de fonctionnement et de qualité ne seront pas pris en considération si :

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires de l'article en question précisés dans la demande de soumissions ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements techniques qui démontrent cette équivalence (p. ex. des dessins, des devis, des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit de remplacement est équivalent à l'article précisé dans la demande de soumissions à leurs propres frais, et ce, dans un délai de 15 jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

Produits équivalents et numéro de la pièce de remplacement du fabricant d'origine de l'équipement – Échantillons

- 1) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce du fabricant d'équipement d'origine, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le gouvernement du Canada, dans les 15 jours civils suivant la date de la demande. Les échantillons fournis par le soumissionnaire demeureront la propriété du gouvernement du Canada et ne seront pas considérés comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas au besoin stipulé dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être soumises uniquement au ministère de la Défense nationale au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les offres doivent être reçues par voie électronique comme indiqué au sous-paragraphe b).

Soumissions électroniques : Les courriels individuels dépassant cinq (5) mégaoctets, ou qui incluent d'autres facteurs tels que des macros et/ou des liens intégrés, peuvent être rejetés par le système de courriel du MDN et/ou par le(s) pare-feu(s) sans préavis. Le soumissionnaire ou l'autorité contractante. Des offres plus importantes peuvent être soumises via plusieurs e-mails. L'autorité contractante confirmera la réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a reçu la soumission complète. Les soumissionnaires ne devraient pas présumer que tous les documents ont été reçus à moins que l'autorité contractante confirme la réception de chaque document. Afin de minimiser le potentiel de problèmes techniques, les soumissionnaires sont priés de prévoir suffisamment de temps avant l'heure et la date de clôture pour confirmer la réception. Les documents techniques et financiers reçus après l'heure et la date de clôture ne seront pas acceptés.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Renseignements – Demande de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient prendre soin

d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » à côté de chaque article pertinent. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut modifier les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois (*sauf indication contraire*).

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire du Canada de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire du Canada précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie électronique)

Section II : Soumission financière (1 copie électronique)

Section III : Attestations (1 copie électronique)

Les prix doivent apparaître dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires doivent utiliser l'annexe B – Barème de prix, pour indiquer leurs prix. Les soumissionnaires doivent inclure l'annexe B – Barème de prix, dans leur soumission financière.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, rendus droits acquittés (DDP) à (Petawawa, Ontario) Incoterms 2010, taxes applicables exclues. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens (CAD).

3.1.1 Paiement électronique des factures – Soumission

Si vous êtes prêt à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, remplissez la « Pièce jointe 1 à la partie 3 » Instruments de paiement électronique, pour identifier ceux qui sont acceptés.

Si la « Pièce jointe 1 à la partie 6 » Instruments de paiement électronique n'est pas remplie, cela sera considéré comme si les instruments de paiement électronique n'étaient pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir le numéro de pièce ou l'équivalent tel qu'indiqué à l'annexe « A » – Énoncé des besoins.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à (Petawawa, Ontario) Incoterms 2010, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus, taxes applicables exclues.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera celle déterminée à l'annexe « B » - Barème de prix sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent, à tout moment, être vérifiées par ce dernier. À moins d'indication contraire, le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, une attestation jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le refus du soumissionnaire de se conformer et de collaborer à une demande ou à une exigence imposée par l'autorité contractante rendra sa soumission non recevable ou constituera un manquement au contrat.

5.1 Attestations à joindre à la soumission

Les attestations et les informations supplémentaires énumérées ci-dessous doivent être soumises avec l'offre, mais peuvent être soumises par la suite. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires requis n'est pas rempli et soumis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire d'un délai dans lequel fournir l'information. Le défaut de fournir les attestations ou les informations supplémentaires énumérées ci-dessous dans le délai imparti rendra la soumission non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des exigences

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits en détail à l'annexe A – Énoncé des exigences.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions désignées dans le contrat par un numéro, une date et un titre figurent dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Le document [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Modalités du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2022.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services, ou les deux, décrits à l'annexe B – Barème de prix du contrat selon les mêmes modalités et conditions et aux prix ou aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les **24 mois** suivant la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Instructions relatives à l'expédition

Les marchandises doivent être expédiées et livrées à la destination spécifiée dans le contrat :

1. Incoterms 2010 « DDP rendu droits acquittés » _____ (Petawawa, Ontario).
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.
 - a. Ministère de la Défense nationale
61, avenue Industrial
Petawawa (Ontario)
K8H 2W8
Tél. : 613-687-5511

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Adam Cheung
Titre : Agente des achats
Direction : DLP 8-1-1
Adresse : 101, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario)

Téléphone : 613-945-2730
Adresse électronique : Adam.Cheung@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est : (*insérer au moment de l'attribution du contrat*)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Adresse électronique : _____

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : *(insérer au moment de l'attribution du contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____
Télécopieur : ____-____-_____
Adresse électronique : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Si l'entrepreneur s'acquitte de façon satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, il recevra les prix unitaires fermes précisés à l'annexe B – Barème de prix, pour un coût de _____ \$ *(inscrire le montant à la date d'attribution du contrat)*. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement apporté à la conception ni pour toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre des factures conformément à la section intitulée « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne peuvent être soumises tant que tous les travaux identifiés sur la facture ne sont pas terminés.
2. Les factures doivent être réparties comme suit :
 - b. une. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse indiquée à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires à fournir, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des divers documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui figure en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Biens – Complexité moyenne;
- c) annexe A – Énoncé des exigences;
- d) annexe B – Barème de prix;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (*lors de l'attribution du contrat*)

6.11 Contrat de défense

Clause [A9006C](#) (2012-07-16) du *Guide des CCUA*, Contrat de défense.

6.12 Exigences en matière d'emballage

L'entrepreneur doit préparer les articles numéro un (1) à quatre (2) pour livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences minimales du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéro un (1) à quatre (4) apparaissant dans « Détails des articles » en quantité de cent (100) par emballage.

Clause [D2000C](#) du Guide des CCUA (30-11-2007), Marquage

Clause [D2001C](#) du Guide des CCUA (30-11-2007), Étiquetage

6.13 Assurance de la qualité

Clause [D5545C](#) du *Guide des CCUA* (16-08-2010), Norme ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)

6.14 Clauses du Guide des CCUA

[B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires

[D6010C](#) (2007-11-30) Palettisation

[D3010C](#) (2016-01-28) Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux

[B1505C](#) (2016-01-28) Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux

ANNEXE A – Énoncé des exigences

Énoncé des exigences

Le ministère de la Défense nationale a besoin d'acheter des articles en fonction de deux numéros de nomenclature de l'OTAN distincts, comme suit :

Numéro d'article	Numéro NNO	Numéro de référence du NNO	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Security Requirement/ Exigence de sécurité	Quality Assurance Code (QAC)/ Code d'assurance de la qualité (CAQ)	Controlled Goods (CTAT or ITAR)/ Marchandises contrôlées (AATC ou ITAR)
Article 1 :	6135-01-687-3138	UB0032	Batterie non rechargeable Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent : Numéro de pièce proposé : COF/CAGE proposé :	CH	1,500	Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333	À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2	non	C	N'est pas applicable
Article 2	6135-01-517-6060	1) BA-5390A/U 2) M32271/1-12D 3) MIL-PRF-32271/1 4) MIL-49471/3A 5) UB00023 6) TRCECO M002 7) MIL-PRF-49471B	Batterie non rechargeable Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent : Numéro de pièce proposé : COF/CAGE proposé :	CH	5,200	Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333	À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colone l By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2	non	C	N'est pas applicable

(1) Quantités optionnelles

Numéro d'article	Numéro NNO	Numéro de référence	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Security Requirement/ Exigence de sécurité	Quality Assurance Code (QAC)/ Code d'assurance de la qualité (CAQ)	Controlled Goods (CTAT or ITAR)/ Marchandises contrôlées (AATC ou ITAR)
Article 3	6135-01-687-3138	UB0032	Batterie non rechargeable Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent : Numéro de pièce proposé : COF/CAGE proposé :	CH	1,500	Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333	À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By , Ottawa (Ontario) K1A 0K2	non	C	N'est pas applicable
Article 4	6135-01-517-6060	1) BA-5390A/U 2) M32271/1-12D 3) MIL-PRF-32271/1 4) MIL-49471/3A 5) UB00023 6) TRCECOM 002 7) MIL-PRF-49471B	Batterie non rechargeable Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent : Numéro de pièce proposé : COF/CAGE proposé :	CH	5,200	Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333	À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2	non	C	N'est pas applicable

Annexe B – Barème de prix
Articles d'exécution détaillés

Numéro d'article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Prix unitaire ferme	Prix total	Date de livraison
Article 1 :	<p>Batterie non rechargeable Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation</p> <p>Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <p>Numéro de pièce proposé :</p> <p>COF/CAGE proposé :</p>	CH	1,500	<p>Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333</p>	<p>À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By , Ottawa (Ontario) K1A 0K2</p>	_____ \$	_____ \$	_____ JJ/MM/AAAA
Article 2	<p>Batterie non rechargeable Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation</p> <p>Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <p>Numéro de pièce proposé :</p> <p>COF/CAGE proposé :</p>	CH	5,200	<p>Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333</p>	<p>À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By , Ottawa (Ontario) K1A 0K2</p>	_____ \$	_____ \$	_____ JJ/MM/AAAA
Sous-total								\$
Taxes applicable (%)								\$
Total (A) :								\$

Quantités optionnelles – Peuvent être exercées dans les douze (12) mois suivant l'attribution du contrat

Numéro d'article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Prix unitaire ferme	Prix total	Date de livraison
Article 3	<p>Batterie non rechargeable</p> <p>Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation</p> <p>Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <p>Numéro de pièce proposé :</p> <p>COF/CAGE proposé :</p>	CH	1,500	<p>Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333</p>	<p>À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By , Ottawa (Ontario) K1A 0K2</p>	_____ \$	_____ \$	_____ JJ/MM/AAAA
Article 4	<p>Batterie non rechargeable</p> <p>Numéro de pièce demandé : UB0032 Code NSCM/CAGE : OUU59 Ultralife Corporation</p> <p>Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <p>Numéro de pièce proposé :</p> <p>COF/CAGE proposé :</p>	CH	5,200	<p>Ministère de la Défense nationale 61, avenue Industrial Petawawa (Ontario) K8H 2W8 Téléphone : 613-687-5511, poste 4333</p>	<p>À l'attention de : Adam Cheung Ministère de la Défense nationale 101, promenade Colonel By , Ottawa (Ontario) K1A 0K2</p>	_____ \$	_____ \$	_____ JJ/MM/AAAA
Sous-total								\$
Taxes applicables (%)								\$
Total (B)								\$

Prix total évalué

Total (A) :	\$
Total (B)	\$
Taxes applicables (%)	\$
Prix total évalué	\$

**PIÈCE JOINTE 1 de la partie 3 de la demande de soumissions
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte les instruments de paiement électronique suivants :

- carte d'achat Visa;
- carte d'achat Mastercard;
- dépôt direct (national et international);
- échange de données informatisé;
- virement télégraphique (international seulement);
- système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

PIÈCE JOINTE 2 de la PARTIE 5 - DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'Emploi et Développement social Canada – Travail.

Date : _____(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- () B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)